

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE : 16/11/94
N0 DE DEPOT : 779
R.C.S. LYON : 337 767 040
N0 DE GESTION: 86 B 01077

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
2C 2I CONSEIL CONCEPTION
INSTALLATION INDUSTRI
19/22 PAVILLONS (PL DES)
69007 LYON

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

ORD. DESIGNANT COMMISSAIRE TRANSFORM.

concernant la Société désignée ci-dessus.

16 NOV. 1994

779

94/1545

Monsieur le Président
TRIBUNAL DE COMMERCE

69002 LYON

Je soussigné Monsieur Jean PERRIN
Demeurant Le Coin - 69390 VERNAISON

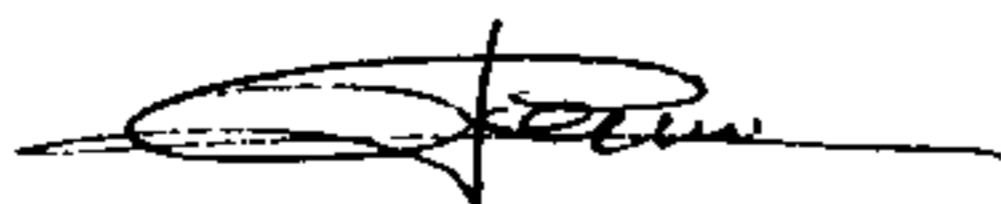
Ai l'honneur de vous exposer :

- que je suis gérant de la société 2C - 2I , société à responsabilité limitée au capital de 400 000 francs dont le siège social est sis à LYON - 69007 - 19/22 Place des Pavillons, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le n° B 337 767 040,
- que les associés de ladite société envisagent sa transformation en société anonyme,
- que cette transformation ne pourra être décidée par la collectivité des associés que sur présentation par un ou plusieurs commissaires à la transformation, conformément aux dispositions de l'article 72.1 de la loi sur les sociétés commerciales, et de l'article 56.1 du Décret du 23 mars 1967, d'un rapport sur la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers,
- que les commissaires sont désignés par le Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête,

C'est pourquoi, le requérant demande à ce qu'il vous plaise de bien vouloir désigner un commissaire ad hoc qui aura pour mission de dresser un rapport qui sera soumis aux associés de la société 2C 2I sur les modalités de la transformation envisagée.

FAIT A LYON

LE 15 novembre 1994



ORDONNANCE

Nous,

Président du Tribunal de Commerce de LYON, assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu l'article 72.1 de la loi du 24 juillet 1966 modifiée, nommons :

n. Pierre L...

comme Commissaire aux apports et à la transformation, avec pour mission d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social de la société civile, ainsi que celle des avantages particuliers, pour sa transformation en société anonyme.

FAIT A *LYON*
Le 16 NOV. 1984

LE PRÉSIDENT

PR LE PRÉSIDENT,
Le Juge Faisant Fonction.

Pour



LE GREFFIER



G T C LYON
<i>la</i> ORIGINAL
Répertoire N° <i>94/1515</i>
Délivré le 16 NOV. 1984
Ordonnance exécutoire au sens de l'article 435 (NORP)
Le Greffier

